Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Soutien-aux-opposants-a-CIGEO-convoques-au

8 février 2018

Soutien aux opposants à CIGÉO convoqués au tribunal le 13 février

Le 13 février 2018, trois opposants au projet CIGÉO d'enfouissement de déchets radioactifs à Bure sont convoqués au tribunal correctionnel de Bar-le-Duc. Deux sont jugés en rapport avec la chute du mur construit illégalement par l'Andra en juillet 2016 dans le Bois Lejuc, le troisième pour avoir soi-disant « attenté à l'honneur » d'un commandant de gendarmerie.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" dénonce fermement la criminalisation de ces militants et appelle à venir les soutenir massivement lors du rassemblement qui sera organisé devant le tribunal le 13 février au matin.

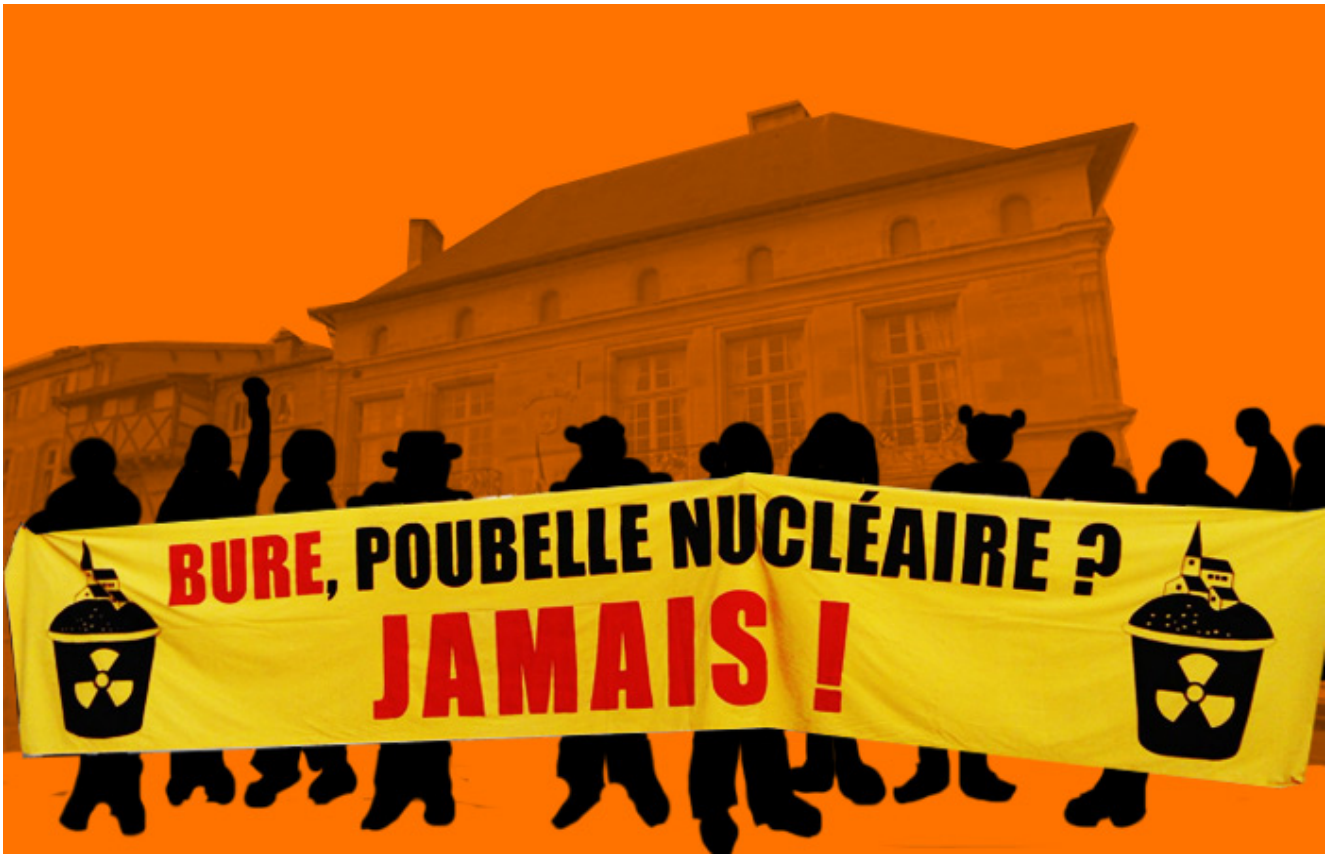

Une criminalisation inacceptable des militant.e.s

Ces procès surviennent dans un contexte extrêmement lourd de pression policière, de stratégie de tension et de criminalisation des militant.e.s : surveillance permanente des opposant.e.s et des habitant.e.s des villages autour de Bure jusque devant leurs domiciles, présence policière lors de réunions associatives, contrôles d'identité récurrents, condamnation d'une personne à un mois de prison ferme pour de simples accusations de rébellion et refus de prélèvement…

Avec les associations et militant.e.s locaux, le Réseau "Sortir du nucléaire" dénonce une tentative de décourager et apeurer les opposant.e.s et de construire de toutes pièces une grossière image d'un réseau d'individus dangereux, pour détourner l'attention du danger réel que représente l'implantation d'une poubelle nucléaire.

À travers la convocation des deux personnes accusées pour la chute du mur, militants associatifs et syndicaux engagés depuis des décennies, il semble qu'il s'agisse non seulement d'écraser des individus, mais également de diviser et criminaliser tout un mouvement et les organisations qui s'y investissent. **Sur la base d'un dossier vide et de photos floues, des chefs d'accusation démesurés sont évoqués à leur sujet, comme celui de « participation à une association de malfaiteurs ». Pire, leur accusation repose sur leur simple présence lors de la manifestation qui a débouché sur l'abattage du mur !** Une telle procédure constitue une dangereuse dérive qui doit être dénoncée haut et fort.

Pas d' « association de malfaiteurs », mais un mouvement citoyen large qui refuse l'impuissance

Au-delà de ces accusations inquiétantes, il y a quelque chose de grotesque à convoquer des militants pour la destruction d'un mur construit sans autorisation d'urbanisme, sur le sol d'une forêt défrichée illégalement en pleine période de nidification. Alors même que le Tribunal de Grande Instance de Bar-

le-Duc venait de déclarer l'illégalité de ce défrichement (qui a même été confirmé ultérieurement en appel), l'Andra avait déclaré aux médias vouloir poursuivre les travaux !

Présenter les personnes présentes lors de cette action comme des criminels agissant en « association de malfaiteurs », **c'est méconnaître la formidable portée de cette journée qui a vu tomber à terre, dans une ambiance déterminée, festive et bon enfant, ce mur de béton qui balafrait l'orée de la forêt.** À travers leur participation à cette action ou par leur simple présence sur place, des opposant.e.s méprisé.e.s par les pouvoirs publics, à qui le projet avait été imposé, ont retrouvé le sentiment d'avoir prise sur les choses. C'est également ce qu'ont ressenti des milliers de personnes en France (et en Europe) en apprenant la chute du « Bure de Merlin ».

Un tel mouvement de fond mérite-t-il d'être qualifié d' « association de malfaiteurs » ? Bien au contraire, sa légitimité ne devrait-elle pas interpeller les autorités, alors même que les failles techniques du projet CIGÉO sont maintenant officiellement reconnues, que ses coûts et son financement posent un problème insurmontable et que les salariés de l'Andra eux-mêmes expriment en interne de nombreuses incertitudes ?

Le Réseau "Sortir du nucléaire" invite celles et ceux qui se sentent touché.e.s par cette situation à participer au rassemblement organisé à partir de 9h au Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc (11 place Saint Pierre).

Une conférence de presse aura lieu le jour même à l'issue de l'audience (aux alentours de 13h30) devant le tribunal.

Contact presse :

Charlotte Mijeon (sur place le 13 février) - 06 64 66 01 23

Appel à mobilisation

> *"Le mur mord la poussière, la forêt résonne de cris de joie rageuse. Une vieille dame tire, tire, tire, et tombe à la renverse, les yeux mouillés. Un autre s'enquiert : « tout va bien ? Vous êtes blessée ? » « Non, c'est le plus beau jour de ma vie ! » "(Bure, La Bataille du nucléaire, p.116)*